

Madame la Déléguée
Monsieur le Délégué

Parçay-Meslay, le 22 novembre 2024

Nos réf. : JP/RR/SR - 13/24

Objet : Comité Syndical du 2 décembre 2024

Convocation et Ordre du jour

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que la réunion du Comité du Syndicat d'Assistance Technique pour l'Épuration et le Suivi des Eaux d'Indre-et-Loire (SATESE 37) aura lieu le :

Lundi 2 décembre 2024 à 14h30 précises

à la Maison des Sports

1 rue de l'Aviation - 37210 PARCAY-MESLAY

L'ordre du jour sera le suivant :

Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 23 septembre 2024

Approbation du procès-verbal du Bureau du 4 novembre 2024

Administration Générale

1. Comités Syndicaux 2025 : calendrier
2. Suivi des délégations de compétence : actualisation

Ressources Humaines

3. Protection Sociale Complémentaire : adhésion aux conventions de participation souscrites par le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire
4. Décision annuelle de principe relative au recrutement d'agents non titulaires de droit public
5. Remboursement des frais de déplacement : renouvellement

Finances

6. Exercice 2024 - Budget 22700 : admissions en non-valeur
7. Exercice 2024 - Budget 22700 : décision modificative n°2
8. Exercice 2024 - Budget 22701 : admissions en non-valeur
9. Exercice 2024 - Budget 22701 : décision modificative n°2
10. Exercice 2025 - Orientations budgétaires : débat
11. Exercice 2025 - Tarifs : projet
12. Exercice 2025 - Budget 22700 : autorisation d'engagement et de mandatement des dépenses d'investissement
13. Exercice 2025 - Durées d'amortissements : actualisation
14. Exercice 2025 : convention relative au financement des programmes prévisionnels

Assainissement collectif

15. Activité 2025 : programme prévisionnel

Assainissement non collectif

16. Activité 2025 : programme prévisionnel

Questions diverses

Je vous rappelle que votre présence ou celle de votre suppléant(e) est indispensable. Faute de quorum, l'Assemblée ne pourra délibérer valablement et le fonctionnement du SATESE 37 s'en trouvera perturbé.

Aussi, en cas d'empêchement, je vous demande de vous faire remplacer par votre suppléant(e) à qui vous voudrez bien transmettre les documents joints (il n'est pas nécessaire de lui donner mandat). Vous pouvez également donner pouvoir à un(e) délégué(e) d'une autre collectivité membre, sachant qu'un(e) même délégué(e) ne peut être porteur(euse) que d'un seul pouvoir.

Je vous remercie de votre participation et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le Président,

SATESE 37
Domaine d'Activités Papillon
Rue de l'Aviation
37082 TOURS CEDEX 2

Joël PELICOT